



BUDGET PRIMITIF

2024

Budget Principal



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : PETR CENTRE CHER
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	5_10042024_1
Objet :	5_BP_2024_principal_et_annexe
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - décisions budgétaires
Identifiant unique :	018-200087849-20240410-5_10042024_1-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 018-200087849-20240410-5_10042024_1-BF-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DOCBUDG-20008784900036-018006-BP-2024-16042024000000.xml Nom métier : 99_BU-018-200087849-20240410-5_10042024_1-BF-1-1_1.xml	text/xml	69.4 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : pièces_complémentaires_BP_2024_Principal.pdf Nom métier : 99_BU-018-200087849-20240410-5_10042024_1-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2024 à 16h43min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2024 à 16h43min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2024 à 16h43min42s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 avril 2024 à 16h44min35s	Reçu par le MI le 2024-04-17



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : PETR CENTRE CHER

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	5_10042024_A
Objet :	Budgets Primitifs 2024 du Budget Principal du PETR Centre-Cher
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - décisions budgétaires
Identifiant unique :	018-200087849-20240410-5_10042024_A-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 018-200087849-20240410-5_10042024_A-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : 5_BP_2024_principal_et_annexe.pdf Nom métier : 99_BU-018-200087849-20240410-5_10042024_A-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	373.5 Ko
Annexe (Autres annexes budgétaires) Nom original : pièces_complémentaires_BP_2024_Principal.pdf Nom métier : 71_AN-018-200087849-20240410-5_10042024_A-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 09h56min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 09h56min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 09h56min12s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	18 avril 2024 à 09h56min22s	Reçu par le MI le 2024-04-18

		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL			
		SEANCE DU 10 AVRIL 2024 à 18h30 au PALAIS D'AURON Boulevard Lamarck 18000 BOURGES			
Nombre de membres en exercice	Présents (dont suppléants)	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
84	51	32	0	1	28 mars 2024

Présents : Alain MAZÉ, François DUMON, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER, Joël ALLAIN, Christian GATTEFIN, Didier PRUDENT, Bernard DUPERAT, Patrick BARNIER, Sylvie MOREAU, Fabrice ARCHAMBAULT, Corinne LEFEBVRE, Sylvain JOLY, Antonietta SANTOSUOSSO, Franck NORMAND, Michel TIBAYRENC, Alain JAUBERT, Alain BLANCHARD, Gérard CARLIER, Gérard CLAVIER, Christian MANCION, Christophe DRUNAT, Thierry COSSON, Olivier HOCHEDÉL, Chantal CRÉPAT, Franck MICHOUX, Céline MILLERIOUX, Marie-Pierre CASSARD, Jacques TORU, Jean-Marc DUGUET, Alain LEBRANCHU

Suppléants :

- | | | |
|------------------------|----------|--------------------------|
| - Nicolas KOCH | remplace | Yann GALUT, excusé |
| - Gérard SANTOSUOSSO | remplace | Richard BOUDET, excusé |
| - Martial REBEYROL | remplace | Magali BESSARD, excusée |
| - Yvonne KUCEJ | remplace | Dominique GILLET, excusé |
| - Thierry CHATELIN | remplace | Jean-Louis SALAK, excusé |
| - Jean-Marie VOLLOT | remplace | Alain THOMAS, excusé |
| - Jean-Pierre CHALOPIN | remplace | Frantz CARON, excusé |
| - Olivier NICOLAS | remplace | Stéphane HAMELIN, excusé |
| - Michel TAILLANDIER | remplace | Julie FERRON, excusée, |
| - Marie-Line CIRRE | remplace | François LEGNIER, excusé |
| - Isabelle DESIAUME | remplace | Pascal MEREAU, excusée |
| - Bruno PISKOREK | remplace | Joanny ALLEGAERT, excusé |

Excusés : Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FELIX, Philippe MERCIER, Josiane MONDON, Bernadette GOIN-DEMAY, Stéphane HULEUX, Evelyne SEGUIN, Michel HERAULT, Michel BONNET, Bénédicte DUCATEAU, Jean MOINET, Béatrice DAMADE, Manuel BLASCO, Cécile BORY, Christelle PETIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre FOUCHET, Sylvain BRANDY, Rémy POINTEREAU, Jacky MORTIER, Pascal RAPIN, Thierry SIMONI, Laure BAILLEUL, Cidalia DE SOUSA, Damien PRELY, Nicolas SANSU, Boris RENÉ, Philippe FOURNIÉ, Djamilia KAOUES, Zitony HARKET, Laure GRENIER-RIGNOUX, Delphine PIETU

Pouvoir :

- Fabrice CHABANCE donne pouvoir à Gilles GONTHIER

M. Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

- 5 -

Budgets Primitifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe » Instructions des Autorisations d'Urbanisme » du PETR Centre-Cher

Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2022 approuvant la nomenclature budgétaire M57 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 avril 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier du PETR Centre-Cher ;

Vu le Rapport d'orientations budgétaires, débattu lors du Comité Syndical du 12 février 2024 ;

Vu les maquettes budgétaires annexées ;

Considérant que le PETR Centre-Cher est un outil de dialogue et de coopérations territoriales au service de ses EPCI membres, de leurs communes et de leurs partenaires institutionnels, notamment l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Il répond au cadre des syndicats mixtes fermés et est compétent en matière de projet de territoire, de SCoT, de contractualisations (LEADER, CCRt, CRST) et de mise en œuvre de programmes thématiques de développement territorial, avec 4 programmes portés aujourd'hui : le contrat local de santé (CLS), le projet alimentaire territorial (PAT), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et la mission Trame verte et bleue (TVB).

A la fois institution et espace de dialogues, il a vocation à impulser des débats sur les priorités d'aménagement du territoire, favoriser la cohérence des projets de développement et d'aménagement des EPCI, communes et acteurs publics, mais aussi à susciter, accompagner et renforcer les dynamiques de coopérations et de développement du territoire.

Les trois premières années du PETR, créé en décembre 2019, ont permis de finaliser sa structuration malgré un contexte difficile (covid, plan de relance, renouvellement des assemblées locales en 2 temps, situation internationale...).

L'année 2023, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, a été une année de reprise opérationnelle forte, avec la validation du projet de territoire et du projet d'aménagement stratégique du SCoT, mais aussi la montée en puissance de plusieurs missions : CLS, GPECT, PAT... Cette reprise opérationnelle s'est faite en respectant l'objectif de maîtrise des dépenses, avec un plan d'économie sur les charges à caractères générales et le non-renouvellement d'un poste de chargé de mission et d'une alternante.

Dans ce contexte, l'année 2024 devrait être celle d'atteinte de la « vitesse de croisière » du PETR, avec des projets pluriannuels qui avancent (SCoT, projet de territoire), des contractualisations renouvelés (contrat régional, LEADER, CCRT), des projets traditionnels reconduits (soirée des métiers, PLD, jachères fleuries...) et des nouveaux projets issus du travail d'animation réalisé sur chacune des missions (forum des métiers de l'alimentation, ciné-débat sur la qualité des sols, projet Femmes Enceintes, Environnement et santé...). Dans la continuité des 4 premières années du PETR, l'objectif de maîtrise budgétaire sera constant à travers notamment l'optimisation des moyens et la recherche systématique de partenariats financiers et/ou opérationnels.

Le projet de budget présenté s'inscrit en cohérence avec les éléments du débat d'orientations budgétaires organisé lors du comité syndical du 12 février 2024, avec quelques ajustements liés à la consolidation des résultats 2023.

I. Le Budget Primitif du Budget Principal du PETR

Après reprise des résultats 2023, le budget primitif (BP) proposé pour 2024 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 515 038,54 € soit :

- en section de FONCTIONNEMENT : 1 318 354,53 € (réel +ordre)
- en section d'INVESTISSEMENT : 196 684,01 € (réel +ordre)

Le projet de BP 2024 en masse est dans la continuité des orientations budgétaires débattues en février dernier :

	DOB 2024 (en €)	Projet BP 2024 (en €)
Dépenses de Fonctionnement	1 323 226,00 €	1 318 354,53 €
Dépenses d'Investissement	191 471,09 €	196 684,01 €
TOTAL DEPENSES	1 514 697,09 €	1 515 038,54 €

F	Résultats de fonctionnement 2023	276 000,00 €	276 127,92 €
	Subventions	530 735,00 €	530 735,61 €
	Participations grpt. Communes	481 491,00 €	481 491,00 €
	Produits des services	15 000,00 €	15 000,00 €
	Autres (mvts d'ordre) (Fonctionnement)	20 000,00 €	15 000,00 €
I	Résultats d'investissement 2023	116 471,09 €	116 471,09 €
	Autres (mvts d'ordre) (Investissement)	45 000,00 €	50 000,00 €
	FCTVA	30 000,00 €	30 212,92 €
	TOTAL RECETTES	1 514 697,09 €	1 514 938,54 €

A. La section de fonctionnement

L'équilibre général de la section de fonctionnement se présente ainsi :

	<i>BP + DM 2023</i>	<i>CA 2023</i>	<i>BP 2024</i>
Dépenses			
Charges à caractère général -011 ➤ <i>Moyens généraux et supports</i>	164 800 €	122 985,27 €	115 000 €
Charges à caractère général -011 ➤ <i>Actions et AMO</i>	190 100 €	174 666,82 €	157 000 €
Charges de personnel-012	730 500 €	703 129,07 €	725 000 €
Charges de gestion courante-65	304 653,61 €	53 973,44 €	269 954,53 €
Charges financières	1 600 €	1 452,74 €	1 400 €
Charges spécifiques	5 000 €	- €	- €
Dotations aux amortissements	50 000 €	47 177,11 €	50 000 €
Total dépenses de fonctionnement	1 446 653,61 €	1 103 384,45 €	1 318 354,53 €
Recettes			
Atténuations de charges	- €	8 343,32 €	- €
Produits des services	43 000 €	26 208,36 €	15 000 €
Subventions	544 900 €	486 517,20 €	530 735,61 €
Contribution des collectivités	459 000 €	459 000 €	481 491 €
Autres produits de gestion courante	0 €	1,68 €	- €
Amortissement des subv d'inv	19 000 €	18 688,20 €	15 000 €
Total recette année N	1 065 900 €	998 758,76 €	1 042 226,61 €
Excédent antérieur n-1	380 753,61 €	380 753,61 €	276 127,92 €
Total recettes de fonctionnement	1 446 653,61 €	1 379 512,37 €	1 318 354,53 €

1) Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

❖ **272 000 € de charges à caractère général, dont :**

- Environ **157 000 €** pour répondre directement à des besoins opérationnels, dont
 - le programme « Plantez le Décor » pour l'année 2024 (60 000 €),
 - la reconduite en 2024 de l'opération Ville-à-joie (38 500 €)
 - la réalisation de la soirée des métiers (environ 5 000 €)
 - environ 2 000 € pour couvrir les frais directement liés au fonctionnement du conseil de développement.
 - Un budget d'environ 50 000 € pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre d'actions opérationnels : Projet de territoire, PAT, CLS, SCoT, TVB, GPECT, contractualisations,
- Environ **115 000 € pour répondre aux besoins liés au fonctionnement du PETR, dont :**
 - 14 000 € de frais d'électricité, qu'il sera tenté de maîtriser via le bouclier tarifaire et l'installation d'un programmateur central pour le chauffage des locaux,
 - 12 500 € de frais de télécommunication (accès internet, abonnements et communications téléphoniques fixes et mobiles, logiciel de visioconférence, etc.),
 - 10 000 € pour la maintenance informatique et l'usage de logiciels métiers en mode SAAS (finances, RH, courriers...),
 - 10 000 € pour le ménage et l'entretien des locaux,
 - 8 000 € pour l'organisation des instances (comité, conférence des maires) incluant la location de salle et des moments de convivialité,
 - 7 500 € de prestations de services, incluant les prestations de réalisation des paies par le Centre de Gestion,
 - 7 500 € pour les locations mobilières (copieurs, véhicules...)
 - 6 500 € de cotisations à d'autres structures (ANPP, Fédé SCoT, LEADER France...)
 - 5 500 € de fournitures administratives, petits mobiliers, matériels ou équipements.

- ❖ **725 000 € de charges de personnel en effectif plein, (14 ETP sur le budget principal)**
 - 355 000 € de rémunérations de titulaires (9 agents : 6A, 1B, 2C),
 - 160 000 € de rémunérations des agents contractuels (5 agents : 5A),
 - 195 000 € de charges sociales ou assimilés et 10 000 € de cotisations CNFPT et CDG,
 - 4 000 € pour les œuvres sociales (adhésion au CNAS) et 1 500 € pour la médecine du travail.
- ❖ **Environ 270 000 € de charges de gestion courante**, dont
 - Environ 48 000 € d'indemnités au Président et aux Vice-Présidents,
 - 10 000 € pour des droits d'utilisation informatiques,
 - 17 500 € pour des projets opérationnels dont 3 500,00 € de jachères fleuries et 14 000 € de reversement à l'ALEC 18 pour l'animation de la cellule énergie dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial,
 - **194 154,53 € d'autres charges de gestion courante, qui n'ont pas vocation à être consommés, mais à pallier d'éventuels imprévus et qui pourraient donc alimenter les excédents de fin d'année en cas de non-mobilisation.**
- ❖ **50 000 € de dotations aux amortissements** (recette égale en section d'investissement).
- ❖ **1 400 € d'intérêts d'emprunt**

2) Les recettes de la section de fonctionnement

En recettes, le budget de fonctionnement 2024 se caractériserait essentiellement par :

- **Environ 530 000 € de subventions :**
 - du Conseil Régional (148 471 € dont 23 100 € de PLD, 70 000 € pour l'animation du CRST, 19 200 € au titre de l'appel à projets AvosID pour la tournée Ville-à-joie et environ 36 000 € pour l'animation des missions CLS, PAT et GPECT),
 - des fonds Européens délégués au Conseil Régional, avec environ 183 000 € de subventions dont 90 000 € de fonctionnement/animation du GAL LEADER, 60 000 € de FEDER pour l'animation des missions PAT et Biodiversité et 33 000 € de FSE pour l'animation de la GPECT),
 - du Conseil Départemental (100 000 € par convention de partenariat),
 - de l'État (88 000 € - 15 000 € correspondant au solde de la subvention CRTE, 25 000 € de l'ARS pour le CLS et 48 000 € de l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial).
- ↳ **Un point de vigilance en recette pour l'année 2024 concerne les délais encaissement des fonds européens, qui sont obtenus ou dont le passage en comité de programmation est prévu, mais avec une incertitude sur le délai d'encaissement compte tenu du retard pris en France sur la mise en œuvre des outils de gestion de ces fonds.**
- **481 491 € de contribution des EPCI**, avec un ajustement de la contribution à hauteur de l'inflation, soit environ 4,9% (+22 491 €),
- **15 000 € de refacturation** aux tiers du programme Plantez le Décor,
- **15 000 €** des opérations d'ordre correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement,
- **276 127,92 € de reprise des excédents de fonctionnement 2023.**

3) La participation des EPCI membres

Comme rappelé en 2023, la prospective réalisée lors de l'étude de préfiguration du PETR prévoyait une hausse progressive des contributions des membres à partir de 2021 du fait d'un décalage structurel entre dépenses et recettes, en la portant jusqu'à 550 000 € / an en 2023 (+ 40 k€ /an sur 3 ans entre 2021 et 2023).

Les efforts de maîtrise des dépenses et de recherches de partenariats opérationnels et financiers ont permis de stabiliser entre 2019 et 2022 la contribution des EPCI à 436 000 €.

Toutefois, la nécessité d'anticiper et d'éviter une situation financière pouvant potentiellement devenir complexe en cours de mandat a conduit à un premier ajustement des contributions des membres en 2023 à hauteur de l'inflation, soit une augmentation de la contribution totale de 23 000 €, répartis entre les 6 EPCI membres.

Pour l'année 2024, en accord avec les éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'intégrer à nouveau les effets de l'inflation dans la contribution des EPCI et en la portant à 481 491 €, soit une hausse de 22 500 € à répartir entre les 6 EPCI.

EPCI	Participations	Contributions 2023	Ajustement inflations	Contributions 2024
Bourges Plus	47,8%	219 402,00 €	10 750,70 €	230 152,70 €
Vierzon Sologne Berry	20,9%	95 931,00 €	4 700,62 €	100 631,62 €
Terres du haut Berry	13,7%	62 883,00 €	3 081,27 €	65 964,27 €
La Septaine	6,4%	29 376,00 €	1 326,97 €	30 815,42 €
Fercher	5,9%	27 081,00 €	1 439,42 €	28 407,97 €
Cœur de Berry	5,3%	24 327,00 €	1 192,02 €	25 519,02 €
Total	100,0%	459 000,00 €	22 491,00 €	481 491,00 €

B. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **196 684,01 €** et se présente ainsi :

INVESTISSEMENT	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
Frais d'études – 202 (AP/CP SCoT)	70 000 €	34 706 €	65 000 €
Autres frais d'études – 203 (réserve SCoT)	49 000 €	- €	30 284,01 €
Concessions, droits... – 205	12 000 €	2 592 €	15 000 €
Immobilisations corporelles – 21	16 106,24 €	5 957,28 €	50 000 €
Emprunt	17 500 €	17 368,78 €	17 500 €
Amortissement subv. d'investissement	19 000 €	18 688,20 €	15 000 €
Restes à réaliser	- €	- €	3 900 €
Total dépenses d'investissement	183 606,24 €	79 312,26 €	196 684,01 €
Recettes			
Subventions	15 000 €	30 000 €	- €
FCTVA	7 888,60 €	7 888,60 €	30 212,92 €
Amortissements des immobilisations	50 000 €	47 177,11 €	50 000 €
Total des recettes année n	72 888,60 €	85 065,71 €	80 212,92 €
Excédent antérieur n- 1	110 717,64 €	110 717,64 €	116 471,09 €
Total recettes d'investissement	183 606,24 €	195 783,35 €	196 684,01 €

1) Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2024 sont les suivantes :

- **65 000 €** pour la poursuite du SCoT,
- **30 000 €** placés à l'article « autres frais d'études », qui n'ont pas vocation à être consommés mais à financer la finalisation du SCoT,
- **15 000 €** d'amortissement de subvention d'investissement,
- **15 000 €** pour la refonte du site internet du PETR (précédent site fait en interne) et l'acquisition de licences,
- **50 000 €** pour des immobilisations corporelles (meublier, équipements informatiques, installations générales ...),
- **17 500 €** de remboursement de capital d'emprunt,
- **3 900 €** de report pour la refonte du site du Conseil de Développement

2) Les recettes de la section d'investissement

La section d'investissement est financée par :

- Les dotations annuelles aux amortissements **pour un montant d'environ 50 000 €**,
- Le FCTVA pour un montant notifié de **30 212,92 €**,
- La reprise du solde excédentaire de 2023, d'un montant de **116 471,09 €**.

II. Le Budget Primitif du Budget Annexe du PETR

Le budget primitif proposé pour 2024 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 113 328,00 €, soit :

- en section de FONCTIONNEMENT : 111 720,00 € (réel +ordre)
- en section d'INVESTISSEMENT : 1 608,00 € (réel +ordre)

Le projet de BP 2024 :

	DOB	BP 2024 (en €)
Dépenses Fctmt	115 000,00	111 720,00
Dépenses Inv	2 108,00	1 608,00
TOTAL DEPENSES	117 108,00	113 328,00

	DOB	BP 2024 (en €)
Recettes Fctmt	115 000,00	111 720,00
Recettes Inv	2 108,00	1 608,00
TOTAL RECETTES	117 108,00	113 328,00

A. La section de fonctionnement

L'équilibre général de la section de fonctionnement se présente ainsi :

Fonctionnement	OB 2024	BP 2024
Dépenses		
Charges à caractère général	5 500,00	6 700,00
Charges de personnel	102 000,00	100 000,00
Autres charges de gestion courante	4 500,00	4 500,00
Charges spécifiques	2 000,00	20,00
Dotation aux amortissements	1 000,00	500,00
Total dépenses de fonctionnement	115 000,00	111 720,00
Recettes		
Refacturation aux collectivités	104 108,95	100 810,29
Remboursement sur rémunération du personnel	5 000,00	5 000,00
Excédent reporté	5 891,05	5 909,71
Total recettes de fonctionnement	115 000,00	111 720,00

Le service est financé par le système de refacturation prévu dans la convention d'adhésion. Les contributions de chaque collectivité sont calculées en fonction du nombre d'actes réalisés et de la population. Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses de personnel, avec 2 équivalents temps plein.

La contribution totale demandé aux collectivités membres est stable en 2024 par rapport à 2023 : 100 889,15 € au BP 2023 contre 100 810,29 € au BP 2024.

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général (dont la maintenance des logiciels) : 6 700 €,
- les autres charges de gestion courante (l'hébergement des logiciels) : 4 500 €,
- les titres annulés sur exercices antérieurs (remboursements trop versés aux collectivités) : 1 200 €
- les dotations aux amortissements : 500 €

B. La section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est synthétisé comme suit :

Investissement	OB 2024	BP 2024
Dépenses		
Matériel de bureau et informatique	2 108,00	1 608,00
Total dépenses d'investissement	2 108,00 €	1 608,00 €
Recettes		
Excédent d'investissement	1 108,00 €	1 108,00 €
Amortissement matériel	1 000,00 €	500,00 €
Total recettes d'investissement	2 108,00 €	1 608,00 €

Les dépenses d'investissement concernent 1 608 € de provisions pour un éventuel besoin informatique ou de mobilier. La section d'investissement est financée par le report de l'excédent d'investissement de 1 108 € et les dotations aux amortissements : 500 €.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Comité Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

Budget Principal

- d'approuver le présent Budget Primitif 2024 pour le Budget Principal du PETR au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément aux états annexés,
- d'approuver, pour 2024, la répartition des contributions financières des collectivités membres du PETR comme indiquée ci-dessus.

Budget Annexe « Instructions des Autorisations d'Urbanisme »

- d'approuver le présent Budget Primitif 2024 pour le Budget annexe du PETR au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément aux états annexés.

Fait à BOURGES le 11 avril 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 18^{AVR.} 2024

Publication électronique : 17^{AVR.} 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS



Le secrétaire de séance
Hugo LEFELLE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Pôle d'équilibre territorial et rural : Centre-Cher (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008784900036

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOURGES MUNICIPALE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DU PETR (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	46
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	50
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	51
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	52
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	195 211

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	6,50
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	5,26
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,84
4	Encours de dette / population (2) (3)	1,21
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57,16 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	125,18 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,98 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	22,91 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-23,47 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 182 696,71	1 083 824,47	491 471,25	A1 392 599,01
Investissement	79 312,26	85 065,71	(3) 110 717,64	A2 116 471,09
Fonctionnement	1 103 384,45	998 758,76	(4) 380 753,61	A3 276 127,92

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 3 900,00	III + IV 0,00	B1	-3 900,00	
Investissement	I 3 900,00	III 0,00	B2	-3 900,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	388 699,01
Investissement	A2 + B2	112 571,09
Fonctionnement	A3 + B3	276 127,92

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 900,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	3 900,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	192 784,01	80 212,92
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 900,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 116 471,09
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	196 684,01	196 684,01
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 318 354,53	1 042 226,61
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 276 127,92
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 318 354,53	1 318 354,53
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 515 038,54	1 515 038,54

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
01	Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale	20	0,00 65 000,00
TOTAL			65 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		65 000,00
----------------------	--	------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	121 000,00	3 900,00	110 284,01	110 284,01	114 184,01
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	16 106,24	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		137 106,24	3 900,00	160 284,01	160 284,01	164 184,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		154 606,24	3 900,00	177 784,01	177 784,01	181 684,01

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	19 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

TOTAL	173 606,24	3 900,00	192 784,01	192 784,01	196 684,01
--------------	-------------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	196 684,01
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		22 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL	62 888,60	0,00	80 212,92	80 212,92	80 212,92
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	116 471,09
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	196 684,01
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	35 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	354 900,00	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	730 500,00	0,00	725 000,00	725 000,00	725 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	314 653,61	0,00	269 954,53	269 954,53	269 954,53
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 400 053,61	0,00	1 266 954,53	1 266 954,53	1 266 954,53
66	Charges financières	1 600,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 406 653,61	0,00	1 268 354,53	1 268 354,53	1 268 354,53

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL	1 446 653,61	0,00	1 318 354,53	1 318 354,53	1 318 354,53
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 318 354,53
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 003 900,00	0,00	1 012 226,61	1 012 226,61	1 012 226,61
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 046 900,00	0,00	1 027 226,61	1 027 226,61	1 027 226,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 046 900,00	0,00	1 027 226,61	1 027 226,61	1 027 226,61

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	19 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		19 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00

TOTAL	1 065 900,00	0,00	1 042 226,61	1 042 226,61	1 042 226,61
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	276 127,92
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 318 354,53
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	35 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	15 000,00	15 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 500,00	0,00	17 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	114 184,01	0,00	114 184,01
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		181 684,01	15 000,00	196 684,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	196 684,01
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	272 000,00		272 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	725 000,00		725 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	269 954,53	0,00	269 954,53
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 400,00	0,00	1 400,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	50 000,00	50 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 268 354,53	50 000,00	1 318 354,53

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 318 354,53
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 212,92	0,00	30 212,92
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		50 000,00	50 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	30 212,92	50 000,00	80 212,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	116 471,09
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	196 684,01
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	15 000,00		15 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	1 012 226,61		1 012 226,61
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	15 000,00	15 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 027 226,61	15 000,00	1 042 226,61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	276 127,92
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 318 354,53
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		173 606,24	3 900,00	65 000,00	192 784,01	192 784,01	0,00	192 784,01	196 684,01
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 000,00	3 900,00	65 000,00	110 284,01	110 284,01	0,00	110 284,01	114 184,01
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 106,24	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		137 106,24	3 900,00	65 000,00	160 284,01	160 284,01	0,00	160 284,01	164 184,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 500,00	0,00		17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		17 500,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		154 606,24	3 900,00	65 000,00	177 784,01	177 784,01	0,00	177 784,01	181 684,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	19 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		19 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	196 684,01
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 888,60	0,00	80 212,92	80 212,92	80 212,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		22 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	116 471,09
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	196 684,01
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	173 606,24	3 900,00	65 000,00	192 784,01	192 784,01	0,00	192 784,01	196 684,01
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 000,00	3 900,00	65 000,00	110 284,01	110 284,01	0,00	110 284,01	114 184,01
202 Frais réalisation documents urbanisme	70 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
2031 Frais d'études	39 000,00	0,00		30 284,01	30 284,01	0,00	30 284,01	30 284,01
2051 Concessions, droits similaires	12 000,00	3 900,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	18 900,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	16 106,24	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21351 Bâtiments publics	7 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21838 Autre matériel informatique	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	2 400,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	2 706,24	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	137 106,24	3 900,00	65 000,00	160 284,01	160 284,01	0,00	160 284,01	164 184,01
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	17 500,00	0,00		17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
1641 Emprunts en euros	17 500,00	0,00		17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		17 500,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		154 606,24	3 900,00	65 000,00	177 784,01	177 784,01	0,00	177 784,01	181 684,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	19 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	19 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	19 000,00			9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		19 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		62 888,60	0,00	80 212,92	80 212,92	80 212,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
10222	FCTVA	7 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		22 888,60	0,00	30 212,92	30 212,92	30 212,92
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	6 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
28031	Frais d'études	4 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281351	Bâtiments publics	0,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	25 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
28188	Autres immo. corporelles	5 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 446 653,61	0,00	0,00	1 318 354,53	1 318 354,53	0,00	1 318 354,53	1 318 354,53
011	Charges à caractère général (3)	354 900,00	0,00	0,00	272 000,00	272 000,00	0,00	272 000,00	272 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	730 500,00	0,00		725 000,00	725 000,00		725 000,00	725 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	314 653,61	0,00	0,00	269 954,53	269 954,53	0,00	269 954,53	269 954,53
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 400 053,61	0,00	0,00	1 266 954,53	1 266 954,53	0,00	1 266 954,53	1 266 954,53
66	Charges financières	1 600,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		6 600,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
Total des dépenses réelles		1 406 653,61	0,00	0,00	1 268 354,53	1 268 354,53	0,00	1 268 354,53	1 268 354,53
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	40 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		40 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 318 354,53
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 065 900,00	0,00	1 042 226,61	1 042 226,61	1 042 226,61
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 003 900,00	0,00	1 012 226,61	1 012 226,61	1 012 226,61
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 046 900,00	0,00	1 027 226,61	1 027 226,61	1 027 226,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 046 900,00	0,00	1 027 226,61	1 027 226,61	1 027 226,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	19 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		19 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	276 127,92
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 318 354,53
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 446 653,61	0,00	0,00	1 318 354,53	1 318 354,53	0,00	1 318 354,53	1 318 354,53
011	Charges à caractère général (4)	354 900,00	0,00	0,00	272 000,00	272 000,00	0,00	272 000,00	272 000,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60622	Carburants	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6078	Autres marchandises	110 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
611	Contrats de prestations de services	25 000,00	0,00	0,00	77 500,00	77 500,00	0,00	77 500,00	77 500,00
6132	Locations immobilières	9 500,00	0,00	0,00	19 900,00	19 900,00	0,00	19 900,00	19 900,00
61351	Matériel roulant	8 000,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	9 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	21 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	4 000,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
617	Etudes et recherches	51 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	33 100,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6234	Réceptions	5 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6236	Catalogues et imprimés	5 100,00	0,00	0,00	4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	200,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	730 500,00	0,00		725 000,00	725 000,00		725 000,00	725 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00		350,00	350,00		350,00	350,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	232 000,00	0,00		245 000,00	245 000,00		245 000,00	245 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00		2 800,00	2 800,00
64113	NBI	8 000,00	0,00		6 200,00	6 200,00		6 200,00	6 200,00
64118	Autres indemnités	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
64131	Rémunérations	130 000,00	0,00		124 000,00	124 000,00		124 000,00	124 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64138	Primes et autres indemnités	41 500,00	0,00		35 500,00	35 500,00		35 500,00	35 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6431	Personnel pris en charge	8 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 000,00	0,00		91 000,00	91 000,00		91 000,00	91 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	79 000,00	0,00		89 500,00	89 500,00		89 500,00	89 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00		1 650,00	1 650,00		1 650,00	1 650,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6488	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	314 653,61	0,00	0,00	269 954,53	269 954,53	0,00	269 954,53	269 954,53
65181	Primes, dots	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	36 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	1 500,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65314	Cotis, sécurité sociale - part patronale	8 700,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65818	Autres	7 200,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65888	Autres	260 753,61	0,00		194 154,53	194 154,53	0,00	194 154,53	194 154,53
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 400 053,61	0,00	0,00	1 266 954,53	1 266 954,53	0,00	1 266 954,53	1 266 954,53
66	Charges financières	1 600,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 600,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		6 600,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
Total des dépenses réelles		1 406 653,61	0,00	0,00	1 268 354,53	1 268 354,53	0,00	1 268 354,53	1 268 354,53
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	40 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	40 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		40 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 065 900,00	0,00	1 042 226,61	1 042 226,61	1 042 226,61
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7078	Autres marchandises	43 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 003 900,00	0,00	1 012 226,61	1 012 226,61	1 012 226,61
74718	Autres participations Etat	60 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
7472	Participation régions	164 900,00	0,00	148 471,80	148 471,80	148 471,80
7473	Participation départements	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74758	Participation autres groupements	459 000,00	0,00	481 491,00	481 491,00	481 491,00
74771	Participation Fonds social européen	22 000,00	0,00	33 018,11	33 018,11	33 018,11
74772	Participation FEDER	20 000,00	0,00	60 935,70	60 935,70	60 935,70
74778	Autres fonds européens	150 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
747888	Autres	28 000,00	0,00	10 310,00	10 310,00	10 310,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 046 900,00	0,00	1 027 226,61	1 027 226,61	1 027 226,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 046 900,00	0,00	1 027 226,61	1 027 226,61	1 027 226,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	19 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	19 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		19 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					270 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					270 000,00									
00001741887	CREDIT AGRICOLE	27/08/2021		26/01/2022	270 000,00	F		0,590	0,606		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					270 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		235 364,54					17 471,48	1 350,04	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		235 364,54					17 471,48	1 350,04	0,00	0,00
00001741887		0,00	A-1	235 364,54	12,75	F		0,606	17 471,48	1 350,04	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		235 364,54					17 471,48	1 350,04	0,00	0,00

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	235 364,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	18 821,52
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	18 821,52
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 027 226,61
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	1,83

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	1,00	11,00	8,00	5,00	13,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Leader	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché territorial	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chargé de mission développement territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chargée de mission Biodiversité	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chargée de mission CLS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chargée de mission PAT	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien territorial	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Centre-Cher - BUDGET PRINCIPAL DU PETR - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		13,00	1,00	14,00	9,00	5,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				167 129,52		
Animateur Leader	A	ADM		33 694,32	A 3-3-2	CDD
Chargé de mission développement territorial	A	ADM		35 250,60	A 3-3-2	CDD
Chargée de mission Biodiversité	A	ADM		26 933,88	A 3-3-2	CDD
Chargée de mission CLS	A	ADM		36 718,08	A 3-3-2	CDD
Chargée de mission PAT	A	ADM		34 532,64	A 3-3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				167 129,52		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique – CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	116 471,09	116 471,09
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-3 900,00	-3 900,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	32 500,00	32 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	80 212,92	80 212,92
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	47 712,92	47 712,92

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		32 500,00	I 32 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		17 500,00	17 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	17 500,00	17 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 000,00	15 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	15 000,00	15 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		80 212,92	III 80 212,92
Ressources propres externes de l'année (a)		30 212,92	30 212,92
10222	FCTVA	30 212,92	30 212,92
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		50 000,00	50 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	2 000,00	2 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	14 000,00	14 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	5 000,00	5 000,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	9 000,00	9 000,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	13 000,00	13 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	4 500,00	4 500,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	2 500,00	2 500,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Bourges, le 10/04/2024
Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Bourges, le 10/04/2024

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice :	84
Nombre de membres présents :	51
Nombre de suffrages exprimés :	51
VOTES : Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 28/03/2024

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2024 et de la publication le 17/04/2024.

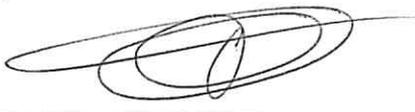
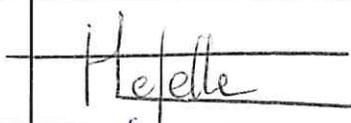
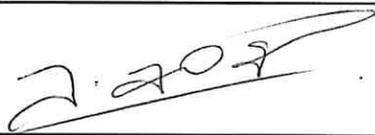
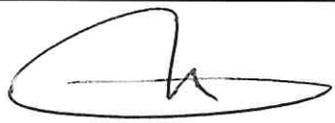
A Bourges, le 17/04/2024



P.E.T.R CENTRE-CHER
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

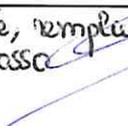
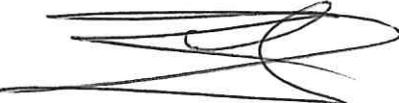
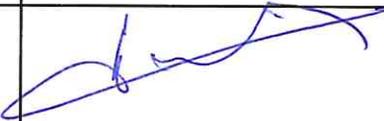
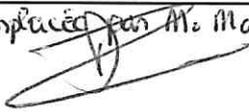
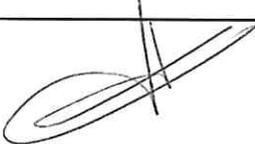
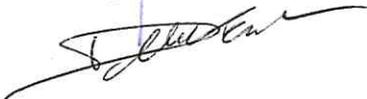
BUDGET PRINCIPAL

EPCI	Nom - Prénom	Emargement
FERCHER	Gilles GONTHIER	
FERCHER	Monique LEPRAT	
BOURGES PLUS	Hugo LEFELLE	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jill GAUCHER	
BOURGES PLUS	Franck BRETEAU	
FERCHER	Fabrice CHABANCE	excusé, a donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER
CŒUR DE BERRY	Bernard BAUCHER	
TERRES DU HAUT BERRY	Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE	excusé
BOURGES PLUS	Alain MAZÉ	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	François DUMON	
BOURGES PLUS	Irène FELIX	excusée
LA SEPTAINE	Sophie GOGUÉ	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jacques PESKINE	

**P.E.T.R CENTRE-CHER
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024**

BUDGET PRIMITIF 2024

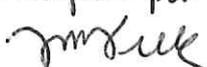
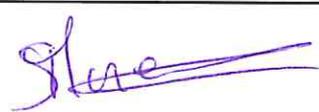
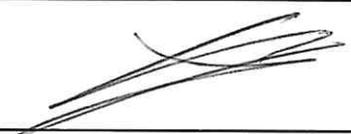
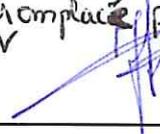
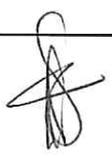
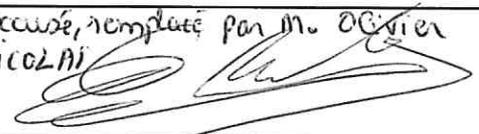
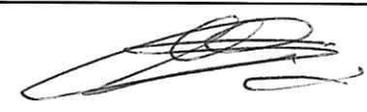
BUDGET PRINCIPAL

BOURGES PLUS	Yann GALUT	excusé, remplacé par M. Nicolas KOCH 
TERRES DU HAUT BERRY	Fabrice CHOLLET	
BOURGES PLUS	Richard BOUDET	excusé, remplacé par M. Gérard SINTOBLASSE 
LA SEPTAINE	Pierre GROSJEAN	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Philippe FOURNIÉ	excusé
BOURGES PLUS	Patrick BARNIER	
BOURGES PLUS	Magali BESSARD	excusée, remplacé par M. Martial REBRYROL 
BOURGES PLUS	Philippe MERCIER	excusée
BOURGES PLUS	Joël ALLAIN	
BOURGES PLUS	Dominique GILLET	excusé, remplacé par Mme Yvonne KUCES 
BOURGES PLUS	Jean-Louis SALAK	excusé, remplacé par M. Thierry CHATELIN 
BOURGES PLUS	Christian GATTEFIN	
BOURGES PLUS	Didier PRUDENT	

P.E.T.R CENTRE-CHER
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

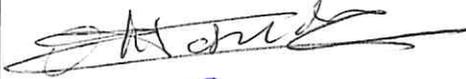
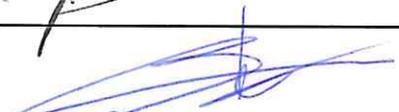
BUDGET PRINCIPAL

BOURGES PLUS	Josiane MONDON	excusée
BOURGES PLUS	Alain THOMAS	excusé, remplacé par M. Jean-Marie VALLIOT 
BOURGES PLUS	Bernard DUPERAT	
BOURGES PLUS	Bernadette GOIN-DEMAY	excusée
BOURGES PLUS	Sylvie MOREAU	
BOURGES PLUS	Fabrice ARCHAMBAULT	
BOURGES PLUS	Stéphane HULEUX	excusé
BOURGES PLUS	Frantz CARON	excusé, remplacé par M. Jean-Pierre CHALOPIN 
BOURGES PLUS	Corinne LEFEBVRE	
BOURGES PLUS	Evelyne SEGUIN	excusée
BOURGES PLUS	Stéphane HAMELIN	excusé, remplacé par M. Olivier NICOLAI 
FERCHER	Julie FERRON	excusée, remplacée par M. Michel TRILLANDIER 
FERCHER	Sylvain JOLY	

**P.E.T.R CENTRE-CHER
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024**

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

FERCHER	Michel HERAULT	excusé
FERCHER	Michel BONNET	excusé
FERCHER	Antonietta SANTOSUOSSO	
FERCHER	François LEGNIER	excusé, remplacé par Mme Marie-Line CIRRE 
FERCHER	Franck NORMAND	
LA SEPTAINE	Michel TIBAYRENC	
LA SEPTAINE	Bénédicte DUCATEAU	excusée
LA SEPTAINE	Jean MOINET	excusé
LA SEPTAINE	Pascal MEREAU	excusé, remplacé par Mme Isabelle DESJARDINS 
LA SEPTAINE	Joanny ALLEGAERT	excusé, remplacé par Mr Bruno PISKOREK 
La Septaine	Alain JAUBERT	
LA SEPTAINE	Alain BLANCHARD	
LA SEPTAINE	Gérard CARLIER	

P.E.T.R CENTRE-CHER
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

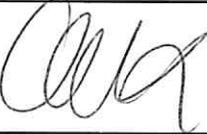
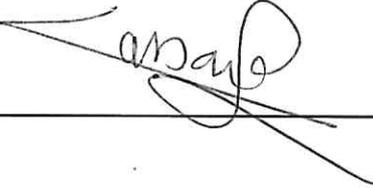
BUDGET PRINCIPAL

TERRES DU HAUT BERRY	Gérard CLAVIER	
TERRES DU HAUT BERRY	Béatrice DAMADE	excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Manuel BLASCO	excusé
TERRES DU HAUT BERRY	Cécile BORY	excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Christian MANCION	
TERRES DU HAUT BERRY	Christophe DRUNAT	
TERRES DU HAUT BERRY	Christelle PETIT	excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Yolaine LAUGERAT	Excusée
TERRES DU HAUT BERRY	Pierre FOUCHET	excusé
TERRES DU HAUT BERRY	Thierry COSSON	
TERRES DU HAUT BERRY	Sylvain BRANDY	excusé
CŒUR DE BERRY	Rémy POINTEREAU	excusé
CŒUR DE BERRY	Jacky MORTIER	excusé

P.E.T.R CENTRE-CHER
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

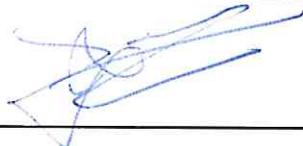
BUDGET PRINCIPAL

CŒUR DE BERRY	Pascal RAPIN	excusé
CŒUR DE BERRY	Olivier HOCHEDÉL	
CŒUR DE BERRY	Thierry SIMONI	excusé
CŒUR DE BERRY	Chantal CRÉPAT	
CŒUR DE BERRY	Laure BAILLEUL	excusée
CŒUR DE BERRY	Cidalia DE SOUSA	excusée
CŒUR DE BERRY	Damien PRELY	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Nicolas SANSU	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Franck MICHOUX	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Boris RENE	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Céline MILLERIOUX	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Djamila KAOUES	excusée
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Marie-Pierre CASSARD	

P.E.T.R CENTRE-CHER
COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jacques TORU	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Zitony HARKET	excusé
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Jean-Marc DUGUET	
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Laure GRENIER-RIGNOUX	excusée
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Delphine PIETU	excusée
VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Alain LEBRANCHU	